



## COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU 4 MARS 2021

### Le bien commun

#### *Un principe de la doctrine sociale de l'Eglise*

*Géraldine Lasserre introduit la rencontre en présentant le document préparatoire qui a été envoyé aux participants exposant dans les grandes lignes ce qu'est le bien commun en relation avec la doctrine sociale de l'Eglise.*

*Les participants ont ensuite été répartis en groupe de 6 ou 7 pour faire part de leur point de vue et écouter celui des autres à partir de la préparation faite par chacun.*

*Etant donné la richesse des échanges nous prenons l'option pour ce compte-rendu de rester au plus près de nos échanges pour ne pas affadir les propos et en tirer profit. Chaque intervention est suivie d'une proposition « pour aller plus loin »...*

Voici le lien pour écouter une partie du débat :

<https://us02web.zoom.us/rec/share/xgTczG31ISjduNxo6aPKiSzBzeKdfvTfBvddF7lepOTcqtJtMaOiO-ZWIS0wXPY.eW6eaPyHcXkT1bUh->  
Code secret: %6ryYwy



### La finance en elle-même serait-elle un bien commun ?

**Investir dans des entreprises des pays émergents.** La finance responsable est une façon de permettre aux entreprises des pays émergents de se développer, aux Etats d'améliorer leurs pratiques démocratiques. Il y a des exigences extra-financières à demander aux entreprises qui en sont tout à fait conscientes. Ce n'est pas parce qu'un pays est totalitaire que les entreprises de ces pays n'ont pas droit à nos investissements. C'est une façon de les faire progresser, de les tirer vers le haut. C'est le cercle vertueux de la finance.

*Pour aller plus loin : Dans quelles situations peut-on envisager (faut-il) sanctionner des entreprises en les excluant de nos périmètres d'investissement ? Un Etat (gouvernement) totalitaire, non démocratique, corrompu, doit-il entraîner avec lui l'économie entière d'un pays, ses acteurs et ses parties prenantes ?*

**Financer l'accès aux biens primaires.** Je suis émerveillée du nombre de personnes, particuliers, congrégations, associations, entreprises... qui dans le secret de leur conscience, transforment leurs biens personnels, immobilier ou valeurs mobilières, au service du bien commun, en particulier pour l'accès au logement. Ils font le choix d'investir un pourcentage, grand ou petit, pour que des personnes qui en ont le plus besoin puissent bénéficier de bien, primaires. Il y a une réelle prise de conscience : la finance peut servir le bien commun, un certain nombre d'outils financiers le permettent.

*Pour aller plus loin : L'aide sociale, la solidarité privée, le levier de la finance au service des plus pauvres.*

**La finance solidaire représente aujourd'hui 0,30 % seulement de l'Epargne des Français.<sup>1</sup>** Il reste un long chemin à parcourir pour atteindre l'objectif des 1 % attendus. Les moyens et les outils sont là : le micro-crédit, faire un legs, les donations...

<sup>1</sup> cf. 15 milliards € selon les statistiques de Finansol.

## ATELIER ETHIQUE 2021

### Ethique et investissement

Des particuliers et des congrégations donnent tout ou partie de leurs biens. C'est extrêmement émouvant de voir les montants de ces dons, parfois très importants mais aussi de très petits montants. Tout ce qui est donné est une contribution au bien commun.

*Pour aller plus loin : Qu'elle contribution, en pourcentage de patrimoine, je destine à un bien commun ?*

**Je gère des biens qui ont été gérés avant moi et qui seront gérés après moi.** Les biens gérés par un(e) économiste de congrégation ou un(e) trésorier(e) d'association ne lui appartiennent pas. Il-elle a une responsabilité aujourd'hui en tant qu'économiste, trésorier ou gestionnaire, mais ne doit pas perdre de vue ce qu'il a reçu et ce qu'il doit transmettre : *après moi d'autres vont prendre la main et poursuivront.* C'est vrai aussi de l'humanité et des générations.

*Pour aller plus loin : Jusqu'où peut-on dire que nous gérons des biens qui ne nous appartiennent pas ? Comment conjuguer les notions de « propriété privée » et de « destination universelle des biens » ?*

**L'enjeu de la gratuité.** Quand on hérite de biens conséquents, il faut décider de ce qu'on va en faire à court, moyen et long terme. La question d'un retour sur investissement va se poser. Une partie restera dans le patrimoine. La question se pose de la gratuité.

*Pour aller plus loin : Dans quelle mesure est-il envisageable d'investir à fonds perdus et à quelles conditions ?*

**Les fondations au service du bien commun.** Les fondations se développent aujourd'hui, rattachées à Caritas, à la Fondation de France... Cela permet à ceux qui ont d'importants moyens financiers de ne pas éparpiller leurs avoirs pour une plus faible rentabilité mais de se mettre ensemble pour que la finance génère des profits pour donner des moyens à ceux et celles qui œuvrent pour le bien commun.

La finance est une bonne chose. Le prêt est une bonne chose. Il y a un problème quand ceux qui ont les moyens de prêter exigent des retours sur investissement *délirants*, au détriment de ce qui pourra être partagé : là ça ne va pas. Le problème est de contrôler la finance pour la mettre davantage au service du bien commun.

*Pour aller plus loin : Comment envisager la répartition de la richesse dans le monde ?<sup>2</sup>*

**La rentabilité du portefeuille.** On évoque le fait de ne parler qu'en termes de rentabilité, alors qu'il est tout aussi important de s'intéresser aux activités. L'enjeu étant le projet réel qu'il y a derrière. C'est pour cet investissement là qu'un retour est justifié et légitime. C'est la condition et l'honnêteté du prêt. Quand on en vient à parler de placement avec un discours exclusif de rendement n'est-on pas déjà dans le dévoiement ?

Les trois-quarts du temps la question de la rentabilité est posée par le client-investisseur. Pour le gestionnaire, l'objectif, la chair même de l'investissement est primordiale.

*Pour aller plus loin : Investisseurs ou gestionnaires, de quoi parlons-nous d'abord ou principalement ? De la rentabilité du portefeuille ? Des entreprises dans lesquelles on investit ? Des projets<sup>3</sup> et activités qui vont être financés ?*

**Rendement zéro.** Il convient de faire une séparation entre le revenu et les dépenses récurrentes qui traduisent un pouvoir d'achat et un standard de vie que l'on choisit. C'est comme un compte de résultat. On distingue le revenu du patrimoine. Le rendement zéro pourrait être l'objectif de l'investissement, une fois réglé le problème du standard de vie.

*Pour aller plus loin : Quel sera le rendement le mieux adapté et/ou le plus juste au regard de l'éthique personnelle de l'investisseur, particulier, association, fondation, congrégation, ou autre institution... Le rendement envisagé tient compte à la fois de sa situation personnelle, de ses contraintes, de son rapport au monde, de ses valeurs, ses besoins, ses projets, ses objectifs...*

**Culpabilité.** On entend dans les échanges s'exprimer une forme de culpabilité. Faire travailler l'argent sert d'abord au standard de vie (ce qui est nécessaire). Certains investisseurs ne parviennent pas à honorer entièrement leur standard de vie. C'est un des lieux des dilemmes et de la complexité des décisions à prendre.

<sup>2</sup> Les richesses des 1 % les plus riches de la planète correspondent à plus de deux fois la richesse de 90 % de la population (6,9 milliards de personnes). Les 2/3 des milliardaires tirent leur richesse d'une situation d'héritage, de monopole ou de népotisme – Rapport Oxfam 2021 sur les inégalités en France et dans le monde

<sup>3</sup> Projets de l'investisseur-client, de l'intermédiaire-gestionnaire ou encore ceux de l'activité bénéficiaire.

## ATELIER ETHIQUE 2021

### Ethique et investissement

**Pour aller plus loin :** Il revient à chacun, particulier, association, congrégation, institution... de mesurer et de ré-évaluer régulièrement son standard de vie, ce qui est nécessaire, ce qui serait superflu.

**Prendre des risques pour le bien commun.** Les congrégations religieuses sont invitées à évaluer leurs réserves<sup>4</sup> pour assurer la vie des frères-sœurs à moyen et long terme. Une fois fait, on prend des risques pour le bien commun. Le bien commun n'est pas seulement celui de nos frères/sœurs mais aussi celui de la société plus largement. Il faut se servir des surplus, et nous avons d'importants surplus dans l'Eglise.

(...) La question se pose autrement quand les provinces (autres pays) n'ont pas pour le moment les moyens suffisants de subsistance. On a l'obligation de subvenir aux besoins de l'ensemble des membres et de la mission. C'est la première vocation de nos ressources. Un certain nombre de congrégations n'ont pas de surplus. A la limite on peut penser qu'au-delà des besoins premiers, les ressources supplémentaires ne nous appartiennent fondamentalement pas.

**Pour aller plus loin :** *La mise en commun des biens pratiquée dans la vie religieuse est une richesse. Elle est aussi une manière de préserver l'idolâtrie des richesses à laquelle peut conduire certaines formes d'appropriation individuelle.<sup>5</sup> Comment s'interroger à partir de la et évaluer les risques ?*

**Pérennisation de l'institution.** La vocation d'une association n'est pas de s'enrichir. Toutes les associations n'atteignent pas leur équilibre budgétaire. La première question qu'on se pose porte sur les ressources et la manière dont on peut rétablir cet équilibre budgétaire grâce au portefeuille. Il s'agit alors de donner un objectif de gestion pour chercher une ressource supplémentaire qui équilibre le budget. Dans la plupart des cas le portefeuille sert à financer les dépenses quotidiennes et à favoriser l'équilibre budgétaire. C'est comme cela que l'on définit les besoins : 2%, 3%, 4% ou 1%, c'est totalement variable. Ce qui est important, comme cela a été dit, c'est de regarder la démographie, les dépenses prévisionnelles, les besoins pour les maisons spécialisées... De nombreux paramètres sont à prendre en compte pour bien gérer un patrimoine dans le long terme. On doit tenir compte de la pérennisation de l'institution avec un horizon indéfini, chaque génération doit pouvoir transmettre un patrimoine aux futures générations.

Exemple des OGEC avec la probabilité que les subventions de l'Etat soient en baisse, le budget équilibré aujourd'hui pourrait ne pas l'être demain. Il faut prendre en main son portefeuille et se dire que ce n'est pas suffisant d'avoir zéro % de rentabilité, il faut prévoir un rendement de 2% ou 3% en étant raisonnable pour compenser la baisse des recettes futures. Il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte.

**Pour aller plus loin :** *Pour mieux saisir les besoins des générations futures : le bien privé, le bien commun comme « la voie institutionnelle, politique peut-on dire aussi, de la charité », le bien public*

**Un rendement raisonnable.** Il y a la théorie financière et les rendements qu'un portefeuille ne sera pas capable de dégager. Envisager un rendement de 5% - 6% sur le long terme commencent à devenir trop importante. Il faut savoir raison garder et exiger des performances raisonnables. Dès lors que les retraits dépassent la rentabilité, le capital va commencer à diminuer...

**Pour aller plus loin :** *Se demander si l'objectif de rendement que nous avons envisageons est raisonnable, compte-tenu des besoins présents et à venir, sans oublier ceux de toutes les parties prenantes ?*

**Pérenniser : un alibi ?** C'est une nécessité et un danger. Une nécessité d'anticiper l'avenir. Un danger si la pérennisation devient un alibi. L'Evangile ne nous situe pas du côté de ce côté-là : l'assurance sur l'avenir. On est écartelés entre deux logiques. Il y a beaucoup d'espérance dans des actions qui cherchent à répondre aux besoins d'aujourd'hui. Ce sont les grands appels du pape François.

Exemple de l'urgence-climat et de la transition énergétique. Il faudrait répondre en priorité aux urgences d'aujourd'hui et chercher qu'elle peut-être notre juste contribution. Mettre de l'argent de côté pour plus tard quand l'Evangile nous dit « aujourd'hui qu'as-tu fait de ton frère ? ». C'est une interpellation.

**Pour aller plus loin :** *Il revient maintenant à chacun de discerner en fonction de sa situation particulière, personnelle, associative, institutionnelle ou communautaire à la recherche du plus grand bien ?*

4 Cf. « Projection à Long Terme » : Formation proposée aux congrégations par Ethique et Investissement

5 Voir à ce propos l'article de Elena Lasida « Des biens communs au bien commun, une lecture économique de la pensée sociale de l'Eglise » dans la revue Cairn – 2014/3 N°131, p. 65 à 76

## **ATELIER ETHIQUE 2021**

### **Ethique et investissement**

**Est-ce qu'on est dans deux mondes irréconciliables ?** On est dans deux mondes qui doivent mieux s'écouter. Si je faisais un compte rendu de gestion sans jamais parler de performance il manquerait quelque chose. La performance est un outil et une mesure. Il faut aussi relativiser la mesure. La mesure de 12 mois, une année, est une convention factice et artificielle. Un portefeuille ne peut pas se juger sur 12 mois, de la même manière que l'on n'évalue pas la valeur d'un patrimoine immobilier sur 12 mois.

Le premier outil nécessaire pour cette écoute mutuelle c'est d'en prendre le temps. Et très souvent on est pressés. On l'a souvent dit dans les précédents ateliers. On a tous besoin d'être écoutés. Le plus grand « bien commun » que nous avons finalement c'est de voir l'humanité dans sa fragilité et dans sa force en chaque personne rencontrée. Si je représente une banque je suis quand même une personne humaine et si vous représentez une congrégation, ou votre famille, vous êtes d'abord une personne humaine avec ses difficultés. C'est peut-être là l'argument le plus fort de la liaison et de la création d'une communauté plus vaste.

■

**LES PARTICIPANTS**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>
<b>PERRONIN</b>	<i>Laure</i>	<i>E&amp;I - Ch. de Mission</i>
<b>VIENNE (de)</b>	<i>Geoffroy</i>	<i>E&amp;I - Président</i>
<b>SAURAT</b>	<i>Patrick</i>	CCFD-TS
<b>LOIRET</b>	<i>Philippe</i>	ESC/SIDI
<b>HERMELLIN</b>	<i>Murielle</i>	INSTITUTION FI
<b>JOHANET</b>	<i>Olivier</i>	INSTITUTION FI
<b>MELLET-MANDARD</b>	<i>Nathalie</i>	INSTITUTION FI
<b>MUNINI</b>	<i>Thibaut</i>	INSTITUTION FI
<b>SOULIE</b>	<i>Jean-Bernard</i>	INSTITUTION FI
<b>WILLIENCOURT (de)</b>	<i>Thibaut</i>	INSTITUTION FI
<b>EVIN</b>	<i>Prisca</i>	PARTICULIER
<b>FROHLY</b>	<i>Patrick</i>	PARTICULIER
<b>GUIBERT</b>	<i>Alix</i>	PARTICULIER
<b>VIALLATOUX</b>	<i>Bernard</i>	PARTICULIER
<b>MARCHAL</b>	<i>Baudoin</i>	PARTICULIER
<b>CARVALHO</b>	<i>Henri</i>	CONGREGATION
<b>CHAUFOURNIER</b>	<i>Clarisse</i>	CONGREGATION
<b>DUCHESNE</b>	<i>Chantal</i>	CONGREGATION
<b>FRANQUIN</b>	<i>Cécile</i>	CONGREGATION
<b>GUENEGO</b>	<i>Anne-Marie</i>	CONGREGATION
<b>LASSERRE</b>	<i>Géraldine</i>	CONGREGATION
<b>LEFUR</b>	<i>Marie-Thérèse</i>	CONGREGATION
<b>LOUBIERES</b>	<i>Laurence</i>	CONGREGATION
<b>MAGE</b>	<i>Monique</i>	CONGREGATION
<b>MINGUET</b>	<i>Anne</i>	CONGREGATION
<b>MONNERAYE</b>	<i>Anne-Marie</i>	CONGREGATION
<b>RAYMOND</b>	<i>Dominique</i>	CONGREGATION
<b>ROYER</b>	<i>Evelyne</i>	CONGREGATION
<b>THIBAUT</b>	<i>Marie-Thérèse</i>	CONGREGATION
<b>VANVINCQ</b>	<i>Christiane</i>	CONGREGATION
<b>?</b>	<i>Raphael</i>	CONGREGATION